



# LA LETTRE D'ETREPIGNEY



*Journal d'information communal, à parution irrégulière*

Numéro 6 - Décembre 2014

## Edito

**C**her Père Noël,  
Nous avons été très sages cette année, en respectant au mieux nos résolutions.  
Nous avons eu de nouveaux petits lutins dans l'école qui ont fait la joie de nos maîtresses-fées. Une solution va peut être résoudre notre problème d'assainissement sans dilapider tout notre argent. Je te promets que l'année prochaine encore nous serons sages et gentils. D'ailleurs, nous avons embauché une fée du logis qui s'occupera bien du village. Nous n'avons pas menti ni triché et pas fait de croche-pieds à ceux qui se moquaient de nous. Tu vois bien que l'on mérite des cadeaux. Alors, s'il te plait, Père Noël, fais en sorte que le Monsieur de l'ONF soit d'accord pour que les gros camions passent par la forêt et n'abiment plus nos routes ; fais en sorte que les Messieurs de Jura Nord nous laissent notre école avec tous les petits lutins. En échange, nous serons bien tranquilles. J'espère que tu recevras bien ma lettre et que tu pourras venir avec tes cadeaux chez nous.  
Je t'embrasse très fort Père Noël.

*PS : pour trouver Etrepigny, ce n'est pas difficile, il y a plein de rennes-cerfs qui se promènent tout autour du village !*

Le mois de décembre est marqué par la magie de Noël. Il suffit de voir un enfant faire sa lettre au Père Noël avec ses rêves et ses bonnes résolutions, pour être heureux malgré le froid et les jours qui raccourcissent, de voir arriver la fin de l'année...

Bonnes fêtes et joyeux Noël à vous-mêmes et vos familles !

Didier Perez

Dans ce numéro :

Edito du Maire  
p.2 à 4 Compte-rendu du conseil municipal du 4/12  
p.5 Compte-rendu de la commission eau-assainissement  
p.6 Compte-rendu de la commission bât-sécurité-voirie  
p.7 Infos SICTOM  
p.8 Dates à retenir



## Rappel des horaires d'ouverture de la mairie :

lundi : 9h00 - 18h00  
mercredi : 9h00 - 12h00  
vendredi : 9h00 - 12h30

Nouveauté : **Permanence des élus**  
**les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> samedi de chaque mois de 10h à 12h**  
(ou sur rendez-vous pour un autre jour)

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2014**

La séance est ouverte à 20h35

Etaient présents : Mmes Sabrina CHAPUIS et Chantal PIZARD, MM. Frédéric BREGAND Laurent CHENU, Joël CHEVASSUS, Jérôme GOUSSET, Didier PEREZ, Jean Paul ROY, Frédéric SIGNORI.

Absents : Françoise MARTIN (procuration à Frédéric SIGNORI) et Nicolas GEY (procuration à Joël CHEVASSUS)

Secrétaire de séance : Frédéric BREGAND.

### 1/ Approbation du compte-rendu du précédent Conseil.

### 2/ Etudes du cabinet VERDI :

- Contrôle des branchements de l'assainissement sur le réseau séparatif : un test à la fumée sera réalisé pour contrôler les branchements des habitants des rues de la Chirelle, Fardée, Maréchaux et Joseph Martin pour un montant de 3 115 euros HT.
- Etude de faisabilité de dé-raccordement des eaux pluviales (vers les caniveaux et/ou réservoirs incendie) pour le reste des rues du village, pour un montant de 3690 euros HT.

Vote à l'unanimité.

### 3/ Sécurité des entrées du village sur la RD76 :

- La cellule sécurité du Conseil Général (CTRD) et la DDT ont approuvé le déplacement des panneaux d'agglomération sur la RD76. Le nouveau panneau d'agglomération rue du Moulin sera placé à 120 m de l'actuel (la DDT ayant refusé de placer ce panneau au niveau du « Moulin » ou de la Compte-rendu de la commission « Doulonne »). Le nouveau panneau d'agglomération route de Rans sera placé au niveau du cimetière, soit à 130 m de l'actuel. Ces déplacements sont à la charge du Conseil Général et seront réalisés par la DDT.
  - ⇒ Le Conseil Municipal (CM) vote à l'unanimité ces déplacements et un arrêté du Maire sera pris pour entériner cette décision.
- Travaux de voirie : un devis a été réalisé par la société Roger MARTIN pour la réalisation de plateaux aux 2 entrées du village pour un montant de 17 844 euros TTC (comprenant les panneaux de signalisations, deux plateaux de 8 m de long et des bordures). Ce devis va être renégocié mais nous permet d'ores déjà de demander une subvention du Conseil Général (25% avec un plafond de 30 000 euros). Un devis est attendu prochainement des sociétés BONNEFOY et SJE.

4/ Adhésion au SIDEC pour l'aide à la gestion de l'eau potable : cette cotisation comprend la recherche préventive de fuites (une fois par an), l'aide à la rédaction du rapport PQS et l'aide à l'utilisation du logiciel SISPEA. L'année dernière cette cotisation s'élevait à 1034 euros. La cotisation pour 2015 est de 1432 euros.

⇒ Le CM vote cette adhésion à la majorité (10 pour et une abstention).

5/ Cotisation de l'ACCA pour la saison 2014-2015 : l'année dernière la cotisation s'élevait à 892,50 euros et représentait une augmentation de 2.76% sur les 3

dernières années (eu égard au financement partagé avec la commune d'une protection d'une parcelle de forêt par une clôture électrique contre les cerfs). Cette année un effort financier est demandé aux chasseurs avec une augmentation de 80 euros (représentant une augmentation de 9%, équivalent à 4 euros par chasseur) soit une cotisation de 972,50 euros pour la saison 2014-2015.

⇒ Le CM approuve à la majorité le montant de la cotisation 2014-2015 (2 contre, 2 abstentions et 7 pour)

6/ Recrutement d'un adjoint technique 2<sup>ième</sup> classe (employé communal) : après plusieurs candidatures non retenues, un candidat, Jean-Michel MAY, dont le profil correspond à celui recherché par la commune est proposé au CM. Les avantages (connaissances des besoins d'une commune en tant qu'élu d'une petite commune, compétences dans la gestion de l'eau et assainissement, qualités professionnelles en tant que responsable d'équipes puis auto-entrepreneur, polyvalence et autonomie) sont bien supérieurs à l'inconvénient essentiellement de nature financière. Un employé communal à 35 heures hebdomadaires coûtera à la commune presque 30.000 euros par an (charges comprises) ce qui représente une dépense d'environ 70 euros par an et par habitant. Pour limiter les frais, une mutualisation est possible avec les communes de la Communauté de Communes Jura Nord. La CCJN cherche en effet à développer cette mutualisation en raison du trop faible effectif de son service technique, notamment pour la réalisation de travaux urgents dans les écoles, les accueils de loisirs, etc... La commune pourra également proposer les services de l'employé aux communes de La Bretenière et Plumont.

⇒ La création d'un contrat dit « d'accroissement temporaire d'activité » (3 mois minimum à 18 mois maxi, permettant une mise à l'essai) de 35 heures pour un adjoint technique de 2<sup>ième</sup> classe est votée à l'unanimité par le CM.

7/ Indemnité de technicité et d'administration pour la secrétaire de mairie : cette indemnité est votée dans de nombreuses communes pour compenser les trajets à la trésorerie, préfecture, pour l'achat de timbres... L'indemnité avait été votée en 2012 à Etrepigny pour les précédentes secrétaires.

⇒ Le CM vote à l'unanimité une indemnité de 451,02 euros pour cette année (correspondant à une demi-année).

8/ Compte-rendu des commissions eau-assainissement et bâtiment-voirie-sécurité fait par Jérôme GOUSSET (cf. pages 5 et 6)

9/ SICTOM : des barrières vont être installées dans les déchetteries. L'accès sera autorisé grâce à un badge nominatif par foyer. Les habitants d'Etrepigny sont invités à récupérer leurs badges ainsi qu'un règlement en mairie aux heures de permanence du secrétariat. Les barrières seront activées en début d'années 2015.

10/ Proposition par l'ONF de protection des parcelles 38 et 45 : Il s'agit de protéger ces parcelles avec une clôture électrique contre les cerfs. La charge de cette protection reviendrait à la commune et un partenariat est possible avec l'ACCA d'Etrepigny. Une précédente tentative de protection avait été réalisée sur la parcelle 71 qui s'est avérée malheureuse en raison du vol au bout de quelques semaines de la batterie solaire et de l'électrificateur. Néanmoins cette parcelle 71 est tout de même peuplée de chênes et a fait l'objet de travaux non négligeables

cette année (décloisonnement et nettoyage autour des chênes). Plusieurs inconvénients sont énoncés. Au coût du matériel doit s'ajouter celui des réparations de clôture causées par l'irruption des cervidés dans la parcelle protégée. De plus, la clôture devrait être enlevée pendant la période de chasse pour éviter les dégâts inévitables causés par la fuite des cerfs. Les parcelles proposées par l'ONF sont situées dans la réserve de chasse, zone où se concentre une bonne partie des cervidés en période de chasse ce qui annulerait les efforts de protection réalisés en dehors de cette période. Enfin, une des deux parcelles est traversée par le chemin du T ce qui interdirait l'accès à la forêt pour les promeneurs et les affouagistes venant de Cinq Cens en cas de mise en place d'une clôture électrique.

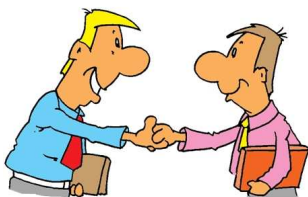
⇒ Pour toutes ces raisons, le CM à l'unanimité ne retient pas cette proposition.

#### 11/ Questions diverses :

- Vitre endommagée de la sacristie : des devis ont été réalisés pour changer cette vitre. Pour une ossature en PVC, les devis vont de 739.90 à 917 euros HT. Pour une ossature en bois, les prix vont de 1123 à 1269 euros HT. Le CM propose de redemander des devis pour un vitrage ossature bois.
- Association de défense de l'école : une subvention de 720 euros a été attribuée par erreur l'année dernière au lieu de 150 euros. Il est convenu en CM que l'association garde le trop perçu et de ne pas attribuer de subvention jusqu'à atteindre le montant équivalent.
- Association des villages de Chaux : l'AG de cette association aura lieu le 13 décembre à 17h00. Il est rappelé les différents travaux réalisés par cette association dont le siège social est situé à Etrepigny.  
⇒ Le CM vote à l'unanimité une subvention d'un montant équivalent à l'année dernière.
- Concernant les subventions aux associations, le CM demande aux associations qui n'ont pas encore obtenues de subventions de faire une demande écrite jointe avec un rapport d'activité.
- Devis de l'entreprise GUILLOT : le compteur d'eau du 17 rue de la Chirelle, datant de 1936, est hors d'usage et son remplacement coutera 185 euros HT. Le nouveau compteur sera mis en limite de propriété.
- Cimetière : les bennes à déchets verts du cimetière doivent être vidées. Cette année cette charge serait pour le compte de la commune de La Bretenière (accord tacite à vérifier). Une demande dans ce sens va être faite au Maire de La Bretenière.

La séance est levée à 23h00.

\*\*\*\*\*



© www.ClipProject.info

**Merci** à MM. Serge Masson, Joël Fumey, Christian Pizard et à l'entreprise Graby Confort qui ont gracieusement participé aux diverses améliorations de la salle des fêtes et de celle des associations.

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EAU-ASSAINISSEMENT  
DU 27/11/2014**

Par Jérôme Gousset

**Présents** : Marc Brun, Stéphane Guyon, Eugène Jupille, Frédéric Signori, Laurent Chenu, Jean Paul Roy, Didier Perez, Jérôme Gousset (vice-président).

**Absents excusés** : Jean Baptiste Boilley, Samuel Dordor, Pierre Garnier.

Test de fumée :

Le bureau d'études Verdi a été contacté pour faire une offre de prix afin de réaliser des tests dans toutes les rues du village étant en réseau séparatif. Le montant de cette offre est d'environ 2.000 euros. Suite à ces tests, nous connaissons plus précisément les habitations non conformes afin de trouver des solutions avec les différents propriétaires.

Eaux pluviales :

- La société Verdi a également été contactée pour nous faire une étude dans toutes les rues du village ne disposant pas de réseau séparatif. Cette étude va nous donner les informations nécessaires pour éliminer en grande partie les eaux parasites du réseau d'assainissement.

- La section des conduites d'alimentation de certaines bornes à incendie du village ne sont pas assez grosses, ce qui nous obligerait à installer des réserves à incendie. La récupération des eaux pluviales de ces rues alimenterait les réserves à incendie avec un trop plein dans le fossé (Cinq Cens) ou la Chirelle (croisement rues Chauv-Fardée-impasse Demoiselles). Cette étude nous permettra de savoir si le projet est réalisable.

Transformation de la station d'épuration en réserve incendie :

La STEP ne sera pas détruite mais transformée en réserve incendie. Différents devis vont être demandés afin de couvrir la cuve pour la sécuriser.

Fin de travaux Malpesa :

Une réparation reste à faire rue de la Chirelle par la société Malpesa. Cette dernière veut bien revenir moyennant la somme de 2900 euros HT, cette réparation n'étant pas mentionnée sur les différentes réserves de fin de travaux. Le maître d'œuvre IRH a été informé de ce différent afin de le résoudre avec Malpesa.

\*\*\*\*\*

**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BATIMENT-VOIRIE-SECURITE  
DU 3/12/2014**

Par Jérôme Gousset

**Présents** : Stéphane Guyon, Samuel Dordor, Eugène Jupille, Franck Heuzebroc, Alexandre Balloch, Frédéric Signori, Sabrina Chapuis, Didier Perez, Jérôme Gousset (vice-président).

**Excusés** : Jean Marie Coulon, Laurent Chenu.

**Absents** : Isabelle Piganiol, Alain Bonnet, Maxime Rosier, Nicolas Gey.

Sens de circulation Rue Fardée :

Tous les habitants de la rue fardée étaient conviés à cette commission afin que chacun puisse donner son avis sur le sens de circulation qui lui convient le mieux. Un vote à main levée a eu lieu et le résultat obtenu est l'interdiction de la montée de la rue.

Déplacement des panneaux d'entrée de village :

La DDT a accepté le déplacement du panneau d'entrée de village rue de Rans jusqu'au cimetière (vers l'acacia).

Le panneau d'entrée de village rue du Moulin sera à hauteur de la maison de M. Marcel Plumet.

Installation de plateaux sur la départementale :

La mise en place de plateaux a été acceptée pour les rues du Moulin et de Rans. Pour le moment un seul devis nous est parvenu. Le montant avoisine les 18 000 euros TTC pour deux plateaux de 8 mètres de long chacun. Une subvention départementale de 25% est à déduire de ce prix.

Sécurisation de la station d'épuration :

La STEP ne sera pas détruite mais transformée en réserve incendie. Différents devis vont être demandés afin de couvrir la cuve pour la sécuriser.

Ecluse rue de Chaux :

Différents devis vont être demandés ainsi que des conseils afin de réaliser l'écluse à moindre coût. Pour une route communale, il n'y a pas de subvention.

\*\*\*\*\*

---

### **Badges d'accès aux déchèteries destinés aux habitants :**

Les déchèteries du SICTOM de la zone de Dole vont être équipées d'une borne de contrôle d'accès et de barrières entrée et sortie. Ces dernières ne s'ouvriront qu'avec un badge d'identification. Cette mesure doit permettre d'améliorer le flux de circulation dans les déchèteries, la qualité du tri et de mesurer le service réalisé par le SICTOM. La mise en fonctionnement devrait s'effectuer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. **Vous pouvez retirer votre badge gratuit à la mairie** aux heures de permanences du secrétariat. Le règlement de ce nouveau fonctionnement vous sera remis à l'occasion ; il est également consultable sur le site internet de la commune.

---

**Proposition d'un atelier de compostage :** le SICTOM propose des ateliers de compostage dans les communes qui en font la demande. Un animateur se déplace et présente toutes les possibilités pour diminuer nos déchets par le compostage. Il est aussi possible d'acheter des composteurs au cours de ces animations. La commune propose d'organiser un atelier. Merci aux personnes intéressées de se faire connaître en mairie ou de s'inscrire via le site internet. Un atelier pourra ensuite être programmé en fonction du nombre d'inscrits.

### **Vous avez dit « démocratie participative » ? :**



Il était important de décider du **sens unique de la rue Fardée** pour des raisons de sécurité (cf. comptes-rendus des dernières commissions « bâtiment-voirie-sécurité »). Tous les riverains de cette rue ont été conviés par la commission pour décider eux-mêmes du sens de la rue. Chacun a pu s'exprimer librement avant le vote. La majorité a décidé d'**autoriser la descente**.

➡ **Expérience constructive à renouveler !**

Un arrêté du maire sera pris prochainement pour rendre effective cette décision.

\*\*\*\*\*



***La commune d'Etrepigny souhaite la bienvenue au petit Bryan, né le 9 octobre 2014 chez Philippe Lévêque et Aurore Mercet.***

Le magasin Gamm Vert de Saint-Vit, notre partenaire du concours 2014 des maisons fleuries, sera exceptionnellement ouvert les dimanches 14 et 21 décembre. Il proposera samedi et dimanche de ces 2 week-ends : vin chaud et vins d'Arbois ainsi que barbabapa et crêpes pour les plus petits, en présence du Père Noël ! Promotion sur les articles de Noël et les vins.

*Présence du Père Noël :  
Samedi 13 et dimanche 14  
Samedi 20 : de 14h à 16h  
Dimanche 21 : de 15h à 17h*

## **AGENDA :**

### **Marché de Noël de l'école le 13 décembre de 10h à 17h30 :**

- Arrivée du Père Noël à 14h30
- Ballade en calèche avec le Père Noël
- Vin chaud, buvette, soupe, gaufres, marrons grillés
- Vente de bricolages faits par les enfants
- Nombreux exposants dans la salle des fêtes

**Colis de Noël** : durant la semaine du 15 au 21 décembre, les élus rendront visite à nos aînés pour la remise des colis de Noël.

### **Distribution des lots d'affouage : le 20 décembre 2014**



Tirage au sort de 10h à 12h

**Spectacle de marionnettes tout public** « le père Noël chez les lutins », organisé par l'Amicale des jeunes d'Etrepigny le **20 décembre** à 19h00 précises dans la salle des associations. Prix de l'entrée : 1 euro.

### **Vœux du Maire :**

*Le maire et son conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et par avance, une très bonne année 2015. Ils vous invitent à la cérémonie de présentation des vœux qui se tiendra le samedi 17 janvier 2015 à 11h00 à la salle des fêtes.*

